

« garder d'oppression et moleste (3). » Les Italiens se montraient souvent des hôtes jaloux et exigeants. Cette période d'essais se prolongeait, et Lyon demeurait, comme les habitants l'ont dit en 1528, dans un mémoire au roi, dans « leur premier estat et povreté (4). »

Ce fut la raison politique qui détermina François I^{er} à signer, « sur l'umble supplicacion » des conseillers de Lyon, les lettres d'octobre 1536, par lesquelles le roi octroya à Étienne Turquet, un Piémontais, à Barthélemy Naris, un Génois, et à leurs compagnons et ouvriers, venus d'Avignon, de Gênes et d'autres villes d'Italie, pour eux et leurs enfants, des privilèges et des franchises, dont les rois, ses successeurs, se firent honneur de ne pas restreindre la libéralité. François I^{er} avait sans doute en vue l'intérêt du peuple de Lyon ; il tentait, comme Louis XI et Charles VIII, d'enlever à l'Italie cette vente de soieries qu'il estimait à un million d'écus d'or, environ 56 millions de francs de notre monnaie, par an (deux fois plus que sous Louis XI) ; mais il voulait surtout se venger des Génois révoltés et alliés à ses ennemis. Avant d'ouvrir nos portes aux ouvriers italiens, il les avait fermées aux soieries italiennes ; cette prohibition était encore dirigée contre les Génois. Elle n'avait qu'une portée politique et fut maintenue peu de temps (5).

(3) Ce n'est pas seulement à Lyon que les Italiens recouraient à tous les moyens pour nuire à la fabrique française. A Orléans, au xvi^e siècle, les marchands italiens firent jeter de la résine dans les chaudières pour détériorer la soie mise en teinture.

(4) Nous avons fondé notre étude sur les documents originaux consultés par nous dans les archives du département du Rhône et dans celles de la ville de Lyon.

(5) Henri IV prohiba aussi en 1599 l'introduction des soieries